

financière. Les travaux de recherche et de développement sont maintenant effectués par voie de contrats accordés à des entreprises du secteur privé et à EACL.

Le Programme est administré par le Comité interministériel sur les garanties (CIG), lequel regroupe des représentants d'Affaires extérieures et de Commerce extérieur Canada ainsi que des membres de la CCEA. Le CIG doit veiller à ce que les travaux entrepris dans le cadre du Programme soient conformes à la politique canadienne de non-prolifération nucléaire et aux accords de garanties Canada/AIEA en ce qui a trait à la mise en application des garanties, et à ce que ces travaux soient réalisables sur le plan opérationnel. Le CIG fournit aussi des conseils sur de nombreux aspects de l'application et de l'élaboration des garanties.

Depuis 1983, la portée du Programme ne se limite plus aux réacteurs nucléaires; elle comprend aussi d'autres installations telles que des centrales à combustible nucléaire et des usines de retraitement, qui permettent de séparer et de récupérer le plutonium du combustible irradié. Même si le Canada ne compte aucune installation de retraitement, il fabrique du combustible et est le principal exportateur mondial d'uranium. C'est d'ailleurs pourquoi il s'intéresse de près

au contrôle approprié de l'uranium exporté dans d'autres pays.

Tâches relatives au Programme

Le Programme voit à l'exécution de tâches exigées par l'AIEA. Ces tâches sont divisées en trois catégories.

1) Élaboration des méthodes de contrôle

À chaque installation où l'AIEA applique des garanties, l'Agence procède tout d'abord à une analyse des techniques de détournement possibles pouvant permettre la fabrication d'armes nucléaires. Elle détermine ensuite la méthode qu'elle utilisera pour repérer, et ainsi empêcher, de tels détournements. Ces analyses sont connues sous le nom d'études de systèmes. Le programme aide l'AIEA à mener ces études et à définir les méthodes de contrôle applicables aux installations nucléaires de conception canadienne. Dans cette optique, le Canada a offert à l'Agence les services d'experts et il lui a communiqué divers plans, des données techniques et les résultats d'études menées au Canada.

L'application des garanties fait appel à la fois à la technique et à la science et elle s'inscrit dans un contexte juridique. En outre, le concept est relativement nouveau. Ainsi, les méthodes de contrôle